

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce troisième jour de juin 2015 (03/06/2015) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres du Conseil suivants :

Mme Marlène Doucet
Mme Michelle Bouchard
Sont absents : M. Robert Doucet – M. Jean-François Cossette

M. Robert Tessier
Mme Marjolaine Guérin

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire. M. Robert Jourdain, secrétaire-trésorière-adjoint, est aussi présent.

Résolution 2015-06-086 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Mme Michelle Bouchard
appuyé par M. Robert Tessier
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 mai 2015
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2015
5. Présentation des comptes
6. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis
7. Correspondance
8. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
9. Demande aqueduc 2100 Route Ducharme
10. Demande de lumière de rue – Chemin du Val-Mékinac
11. Travaux canalisation pluviale dans le chemin de la côte
12. Poteau d'irrigation rue privée près Rue Mongrain
13. Offre de service de BVSM (Borne sèche) – Adhésion 2015-2016
14. TECQ 2014-2018 Plan d'Intervention – mandat
15. Rencontre Réseau Biblio
16. Mandat au maire dans le dossier de cour #dossier 410-32-005257-153
17. Entente MRC – Municipalité concernant les cours d'eau
18. Vente pour taxes – terrains dans l'eau – procédures droit de retrait
19. Varia : a) Grader pour les chemins gravelés
20. Période des questions
21. Levée de l'assemblée

-Adoptée-

Résolution 2015-06-087 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 mai 2015.

Il est proposé Mme Marlene Doucet
appuyé par Mme Michelle Bouchard
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 mai 2015 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2015-06-088 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2015.

Il est proposé M. Robert Tessier
appuyé par Mme Michelle Bouchard
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2015 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2015-06-089 Présentation des comptes

Attendu que pour l'approbation des comptes à payer du mois de mai 2015 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac ont reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;
il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par Mme Marlene Doucet
et résolu que des comptes au montant \$ 82 855.24 soient acceptés et payés.

Je soussigné, Robert Jourdain, secrétaire-trésorier-adjoint de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires au paiement des comptes au montant de 82 855.24 \$ en date du 01 juin 2015.

Robert Jourdain, secrétaire-trésorier-adjoint

-Adoptée-

Résolution 2015-06-090 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis

Il est proposé par Mme Michelle Bouchard
appuyé par Mme Marlene Doucet
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de mai 2015.

-Adoptée-

CORRESPONDANCE :

- MDDELCC – Avis de réclamation
- RIVST-M – Entente relative à la garde, à l'entretien et à l'utilisation du traîneau d'évacuation médicale
- RIVST-M – Fin paiement de 250 \$ par mois
- MAMROT – Fonds pour les petites collectivités
- RIM – Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150
- Corporation Transport Adapté Mékinac – Rapport annuel 2014
- MMQ – Rapport annuel 2014
- FQM – Congrès annuel de la FQM
- UMQ – Portrait de la situation financière et fiscale de St-Roch-de-Mékinac
- MTQ – Programme réhabilitation du réseau routier local
- SADC – Convocation à Assemblée générale annuelle

Le dépôt de correspondance est proposé par Mme Marlene Doucet, appuyé par M. Robert Tessier.

Résolution 2015-06-091 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

Attendu la programmation des travaux de voirie 2015 pour le réseau routier municipal (document B) dans le cadre du programme PAARRM;
il est proposé par Mme Michelle Bouchard
appuyé par M. Robert Tessier
et résolu d'autoriser une demande de subvention au montant de 21 132 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM 2015-2016).

-Adoptée-

Le sujet "Demande aqueduc 2110 Route Ducharme" est reporté

Résolution 2015-06-092 Demande de lumière de rue – Chemin du Val-Mékinac

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par Mme Marlene Doucet
et résolu de demander à Hydro-Québec l'installation d'une lumière de rue en face du 1131 Chemin du Val-Mékinac.

-Adoptée-

Résolution 2015-06-093 Travaux canalisation pluviale dans le chemin de la côte

ATTENDU les problèmes de canalisation pluviale dans la cote des VHR Principale-Val-Mékinac;
ATTENDU que le problème existe depuis plusieurs années affectant plus particulièrement le 1435 Chemin du Val-Mékinac;
ATTENDU le rapport produit par M. Michel Lapointe élaborant les travaux à effectuer afin de régler le problème de canalisation pluviale à cet endroit ;
il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par Mme Marlene Doucet

et résolu d'autoriser les travaux de canalisation pluviale dans le chemin de la cote des VHR tel que précisé au rapport.

-Adoptée-

Il est 19 h 15 : Arrivée de Mme Marjolaine Guérin

Résolution 2015-06-094 Poteau d'irrigation rue privée près rue Mongrain

Il est proposé par Mme Michelle Bouchard appuyé par Mme Marjolaine Guérin et résolu d'autoriser les travaux pour la construction d'un poteau d'irrigation dans la rue privée près de la rue Mongrain, côté sud.

-Adoptée-

Résolution 2015-06-095 Offre de service de BVSM – Borne sèche

ATTENDU l'avis de non-conformité du MDDELCC, en date du 28 avril 2015, concernant la borne sèche au quai municipal;
ATTENDU l'avis de réclamation, en date du 29 mai 2015, du directeur régional du MDDELCC;
ATTENDU l'offre de services de BVSM, en date du 29 mai, au montant des honoraires professionnels de 1 275 \$;
il est proposé par Mme Michelle Bouchard appuyé par Mme Marlene Doucet et résolu d'autoriser la signature de l'offre de services de BVSM pour des honoraires professionnels au montant de 1 275 \$.

-Adoptée-

Résolution 2015-06-096 BVSM – Adhésion 2015-2016

Il est proposé par M. Robert Tessier appuyé par Mme Marlene Doucet et résolu d'autoriser le versement de 100 \$ de cotisation annuelle à BVSM pour l'année 2015-2016.

-Adoptée-

Résolution 2015-06-097 TECQ 2014-2018 Plan d'intervention - mandat

Il est proposé par M. Robert Tessier appuyé par Mme Marjolaine Guérin et résolu de mandater M. Patrice Bédard, ingénieur de la MRC Mékinac, à la confection d'un plan d'intervention selon le nouveau guide d'élaboration dans le cadre des travaux TECQ2014-2018.

-Adoptée-

Résolution 2015-06-098 Rencontre Réseau Biblio.

Il est proposé par Mme Marjolaine Guérin appuyé par Mme Michelle Bouchard et résolu d'autoriser l'inscription de Mme Lise Bérubé à la 53^e assemblée annuelle du Réseau Biblio Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie

-Adoptée-

Résolution 2015-06-099 Mandat au maire dans le dossier de cour dossier # 410-32-005257-153

Attendu la convocation, datée du 26 mai; de la Cour du Québec chambre civile division des petites créances dans le dossier # 410-32-00557-153;
il est proposé par M. Robert Tessier appuyé par Mme Marjolaine Guérin et résolu de mandater monsieur le maire Guy Dessureault comme représentant de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac dans le dossier de la Cour du Québec chambre civile division des petites créances dans le dossier # 410-32-00557-153.

-Adoptée-

Résolution 2015-06-100 Entente MRC-Municipalité concernant les cours d'eau

ATTENDU QUE la MRC de Mékinac détient la compétence exclusive sur les cours d'eau de son territoire, telle que défini par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q.2005, chapitre 6);

ATTENDU QUE l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une Municipalité locale de son territoire pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

ATTENDU QU'une telle entente a été signée entre la MRC de Mékinac et les municipalités de Trois-Rives, Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de Montauban, Saint-Adelphe, Saint-Séverin, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Tite et Sainte-Thècle en date du 31 août 2006;

ATTENDU QUE cette entente se terminait initialement le 31 décembre 2010 et a été renouvelée automatiquement pour une période de cinq années soit jusqu'au 31 décembre 2015, en vertu de l'article 9 de ladite entente;

ATTENDU QU'en vertu dudit article 9, l'une ou l'autre des parties à l'entente peut transmettre, au moins 6 mois avant l'expiration du terme de renouvellement, un avis écrit de son intention d'y mettre fin :

« 9. Durée Le terme initial de la présente entente est fixé au 31 décembre 2010 à 24 heures.

Par la suite, la présente entente se renouvelle de façon automatique pour des périodes successives de 5 années, à moins que l'une ou l'autre des parties n'ait transmis, au moins 6 mois avant l'expiration du terme initial ou du terme de renouvellement, un avis écrit de son intention d'y mettre fin»

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par Mme Marjolaine Guérin

appuyé par M. Robert Tessier

et résolu ce qui suit :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- **QUE** le conseil de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac désire ne pas renouveler l'entente signée le 31 août 2006 et ayant pour objet de confier aux municipalités locales diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC de Mékinac et de prévoir les modalités de son application, telle qu'elle existe actuellement;
- **QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Mékinac pour valoir à titre d'avis écrit de son intention de mettre fin à l'entente;
- **QUE** le Conseil de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac est disposé à négocier, avec la MRC de Mékinac, une nouvelle entente portant sur certains éléments, compte tenu des expertises respectives de chacune des organisations.

-Adoptée-

Résolution 2015-06-101 Vente pour taxes – terrains dans l'eau – procédures droit de retrait

ATTENDU la résolution # 2015-05-083 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de préparer adéquatement cette rencontre d'information en consultant des aviseurs légaux;

il est proposé par M. Robert Doucet

appuyé par Mme Marlene Doucet

et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire M. Guy Dessureault à demander à la Firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay un avis juridique écrit sur ledit sujet.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par M. Robert Tessier, appuyée par Mme Michelle Bouchard. Il est 19:40 heures.

Guy Dessureault
Maire

Robert Jourdain
secrétaire-trésorier-adjoint